

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2011 HARDENER

Unique : ETE2-200N-1009-XXE9
Identificateur de recette (UFI)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du produit : Durcis
Mélange : seur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41
Télécopie : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de la FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com
personne responsable

1.4 Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Berlin : 0049 30 19 24 0 & 0049 30 30 68 6 7 11
Bonn : 0049 228 19 27 0 & 0049 228 28 7 3 32 11
Erfurt : 0049 361 73 07 30
Fribourg : 0049 761 16 24 0
Göttingen : 0049 51 19 24 0 & 0049 551 38 31 80
Hombourg : 0049 6841 19 24 0
Mayence : 0049 6131 19 24 0 & 0049 6131 23 24 66
Munich : 0049 89 19 24 0
Nuremberg : 0049 911 39 8 2 45 1
EUROPE : +32 35 75 1234
France ORFILA : +33(0)145425959
ASIA : +65 6336-6011
Chine : +86 20 39377888
+86 532 83889090
India : + 91 22 42 87 5333
Australie : 1800 786 152
Nouvelle-Zélande : 0800 767 437
États-Unis : +1/800/424.9300

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version 1.1	Révisé le : 27.09.2021	Numéro FDS : 400001015904	Date de la dernière édition : 24.01.2018 Date de la première édition : 24.01.2018
			Date d'impression 14.09.2022

SECTION 2 : Dangers potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No

1272/2008)
Corrosion cutanée, sous-catégorie
1C

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau
et de graves lésions oculaires.

Lésions oculaires graves, catégorie 1

H318 : Provoque des lésions oculaires
graves.

Sensibilisation par contact avec la peau,
Catégorie 1

H317 : Peut provoquer une réaction
allergique cutanée.
causent.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mot de signalisation : Danger

Mentions de danger :

H314 Entraîne des brûlures de la peau et
des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer des
réactions allergiques cutanées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Consignes de sécurité

: **Prévention :**

P261Éviter l'inhalation de brouillard ou de vapeur.

P280Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/de l'ouïe.

réaction :

P301 + P330 + P331En cas d'ingestion : ouvrir la bouche.

rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

(ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION : Rappeler la personne à l'ordre.

Amener la personne à l'air frais et lui permettre de respirer librement. Contacter immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. appeler.

P305 + P351 + P338 + P310EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX : Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Continuer à rincer. CENTRE ANTIPOISON/ Médecin immédiatement. appeler.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Composant(s) déterminant(s) le danger pour l'étiquetage :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine

Amine, polyéthylène poly, fraction triéthylène

tétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont classés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit comme très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

Informations toxicologiques : La substance/le mélange ne contient aucun composant présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Chimique : Polyamine
Caractérisation

Ingrédients dangereux

Dénomination chimique	No CAS No CE N° INDEX Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1B ; H317	>= 5 - < 9,65
amine, polyéthylène, triéthylène tétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Chronic 3 ; H412 EUH071	>= 3 - < 5

Vous trouverez l'explication des abréviations à la section 16.

ARALDITE® 2011 HARDENER

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : Éloigner les personnes concernées de la zone de danger

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version 1.1	Révisé le : 27.09.2021	Numéro FDS : 400001015904	Date de la dernière édition : 24.01.2018 Date de la première édition : 24.01.2018
----------------	---------------------------	------------------------------	--

Date d'impression
14.09.2022

Consulter un médecin.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traitement symptomatique.
En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin.

- | | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Protection des premiers intervenants | : | <p>Les secouristes doivent veiller à se protéger et à porter les vêtements de protection recommandés.
S'il existe un risque d'exposition, voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Il ne faut pas prendre de mesures qui impliquent un risque personnel ou qui n'ont pas fait l'objet d'un entraînement suffisant.
Il peut être dangereux pour la personne qui prodigue les premiers secours de pratiquer le bouche-à-bouche.</p> |
| Après inhalation | : | <p>En cas d'inhalation, amener à l'air frais.
En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin.</p> |
| Après contact avec la peau | : | <p>Traitement médical immédiat nécessaire, car les brûlures chimiques non traitées entraînent des plaies difficiles à guérir.
Si sur la peau, bien rincer à l'eau. Si sur les vêtements, les enlever.</p> |
| Après contact avec les yeux | : | <p>De petites projections dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et la cécité.
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Continuer à rincer les yeux pendant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation des yeux persiste, consulter un spécialiste.</p> |
| Après ingestion | : | <p>Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Consulter un médecin si les troubles persistent.
Transporter immédiatement le patient à l'hôpital.</p> |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traitement symptomatique.
------------	---	---------------------------

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau nébulisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Agent d'extinction sec |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Il convient d'être prudent lors de l'utilisation d'un jet d'eau complet afin d'éviter la dispersion et la propagation du feu. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|---|---|---|
| Dangers particuliers lors de la Lutte contre l'incendie | : | Ne pas jeter l'eau de la lutte contre l'incendie dans le
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées ou les cours d'eau. |
| Dangereux Produits de combustion | : | Aucun produit de combustion dangereux connu |

5.3 Indications pour la lutte contre l'incendie

- | | | |
|--|---|---|
| Spécial Équipement de protection pour la lutte contre l'incendie | : | En cas d'incendie, porter, si nécessaire, un appareil respiratoire autonome. |
| Méthodes de suppression spécifiques | : | Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. |
| Plus d'informations | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les égouts.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales. |

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Personnel Précautions à prendre | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. |
|---------------------------------|---|---|

6.2 Mesures de protection de l'environnement

- | | | |
|--|---|--|
| Mesures de protection de l'environnement | : | Prendre des mesures pour éviter que le produit ne s'écoule dans les égouts.
Empêcher toute nouvelle fuite ou tout nouveau déversement si cela peut se faire sans danger.
En cas de pollution de l'eau ou des égouts, informer les autorités compétentes. |
|--|---|--|

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

6.3 Méthodes et matériel de rétention et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Neutraliser avec de l'acide.
Ramasser avec un matériau inerte absorbant les liquides (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure).
Pour l'élimination, placer dans des récipients appropriés et fermés.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour les instructions d'élimination, voir la section 13, Voir la section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence, Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Mesures de protection pour une manipulation sûre**

Conseils pour une manipulation sûre : Un contact répété ou continu avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite, voire une sensibilisation chez les personnes sensibles.
En cas d'asthme, d'affections cutanées eczémateuses ou de problèmes de peau, éviter tout contact, y compris cutané, avec le produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Pour les équipements de protection individuelle, voir la section 8.
Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'application.
Pour se protéger en cas de renversement, conserver le flacon sur un plateau métallique pendant la production.
L'eau de rinçage doit être éliminée conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Remarques sur la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures habituelles de prévention des incendies.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ni boire pendant le travail. Au travail, ne pas fumer, par exemple. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, tenant compte des incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs : Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Une fois ouvert, le récipient doit être soigneusement fermé et stocké en position verticale pour éviter toute fuite. Respecter les consignes figurant sur l'étiquette. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Consignes de stockage en commun : Ne pas stocker avec des acides.

Classe de stockage (TRGS 510) : 8A, Matières dangereuses corrosives inflammables

Plus d'informations sur Résistance au stockage : Stable dans des conditions normales.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version 1.1 Révisé le : 27.09.2021 Numéro FDS : 400001015904 Date de la dernière édition : 24.01.2018
Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Recommandé : 2 - 40 °C
Température de stockage

7.3 Utilisations finales spécifiques

Utilisation(s) particulière(s) : Données non disponibles

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres à surveiller**

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Niveau dérivé d'exposition sans effet nocif (DNEL) conformément au règlement (CE) no 1907/2006 :

Nom de la substance	Domaine d'application	Chemin d'exposition e	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine	Travailleur	Inspiration	Effets systémiques à long terme	3,7 mg/m3
	Travailleur	Inspiration	Effets aigus - systémiques	7,5 mg/m3
	Travailleur	Inspiration	Effets locaux à long terme	3,7 mg/m3
	Travailleur	Inspiration	Aiguë - effets locaux	7,5 mg/m3
	Travailleur	Peau	Effets systémiques à long terme	0,67 mg/kg
	Consommateurs	Inspiration	Effets systémiques à long terme	0,65 mg/m3
	Consommateurs	Inspiration	Effets locaux à long terme	0,65 mg/m3
	Consommateurs	Oral	Effets systémiques à long terme	0,2 mg/kg
Amine, polyéthylène poly-Triéthylène tétraminante I	Travailleur	Inspiration	Effets systémiques à long terme	0,54 mg/m3
	Consommateurs	Inspiration	Effets systémiques à long terme	0,096 mg/m3
	Consommateurs	Oral	Effets systémiques à long terme	14 mg/kg de poids corporel/jour

Concentration estimée sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	Compartiment environnemental	Valeur
N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine	Eau de mer	0,92 µg/l
	Eau douce - temporaire	92 µg/l
	Station d'épuration des eaux usées	18,1 mg/l

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition :
1.1	27.09.2021	400001015904	24.01.2018
			Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

	Sédiment d'eau douce	0,0336 mg/kg de poids sec (TW)
	Sédiments marins	0,0034 mg/kg de poids sec (TW)
	Sol	0,0013 mg/kg de poids sec (TW)
amine, polyéthylène, triéthylène tétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station d'épuration des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg de poids sec (TW)
	Sédiments marins	0,857 mg/kg de poids sec (TW)
	Sol	1,25 mg/kg de poids sec (TW)

8.2 Contrôle de l'exposition Équipement de**protection individuelle**

Protection des yeux : Bouteille de rinçage oculaire contenant de l'eau pure Lunettes de protection hermétiques
En cas de difficultés de traitement, porter un écran

Protection des mains

Matériau : Caoutchouc butyle

Temps de percée : > 8 h

Matériau : Gants de protection résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériau : Caoutchouc nitrile

Temps de percée : 10 - 480 min

Notes : Lors de la manipulation de produits chimiques, des gants résistants aux produits chimiques, imperméables et conformes à une norme reconnue doivent toujours être portés lorsqu'une évaluation des risques l'exige. Le site l'aptitude spécifique au poste de travail doit être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection imperméables
Choisir la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition :
1.1	27.09.2021	400001015904	24.01.2018
			Date de la première édition :
			24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire, sauf si une évacuation locale appropriée des gaz est disponible ou si une évaluation de l'exposition montre que l'exposition est conforme aux directives applicables. L'équipement doit être conforme à la norme EN 14387
Type de filtre	:	Type Vapeurs organiques (A)

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	facile
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Valeur du pH	:	11 Concentration : 50
Point de fusion	:	Données non disponibles
Point d'ébullition	:	> 200 °C
Point d'éclair	:	110 °C Méthode : creuset fermé de Pensky-Martens
Inflammabilité (solide, gazeux)	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Limite supérieure d'explosivité / Limite supérieure d'inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Limite inférieure d'explosivité / Limite inférieure d'inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	0,04 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Densité	:	0,95 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité(s)	:	
Solubilité dans l'eau	:	pratiquement insoluble (20
Solubilité dans d'autres	:	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version 1.1	Révisé le : 27.09.2021	Numéro FDS : 400001015904	Date de la dernière édition : 24.01.2018 Date de la première édition : 24.01.2018
----------------	---------------------------	------------------------------	--

Date d'impression
14.09.2022**Solvants**

Coefficient de partage : n-Octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 20 000 - 35 000 mPa.s (25 °C)

9.1 Autres informations

Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Vitesse de gravure	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Vitesse d'évaporation t	: Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même.
Poids moléculaire	: Données non disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue si le produit est manipulé conformément aux instructions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun danger particulier à mentionner.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun connu.

10.5 Matériaux incompatibles

Substances à éviter : Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé conformément à sa destination.

ARALDITE® 2011 HARDENER

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n°

1272/2008 Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë -	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000
Produit	mg/kg

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Ingrédients :

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Toxicité aiguë par inhalation : (rat, mâle et femelle) : Temps d'exposition : 8 h
Atmosphère d'essai : vapeur
Méthode : OECD directive d'essai 403

Toxicité aiguë par voie cutanée -
Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode : méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Données non disponibles

Corrosion/irritation de la peau

Produit :

Résultat : Corrosif après 1-4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit :

Espèce : Lapin

Évaluation :

Corrosif Résultat :

Corrosif

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Type de test : Test de maximisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde Méthode :

Directive d'essai OCDE 406

Résultat : Le produit est une substance sensibilisante pour la peau, sous-catégorie 1B. BPL : oui

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Voies d'exposition :

Peau Espèce :

Homme

Évaluation : sensibilisation cutanée probable ou prouvée chez l'homme Résultat : sensibilisation cutanée probable ou prouvée chez l'homme

évaluation : Données non disponibles

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Génotoxicité in vitro : Type de test : test in vitro
Système de test : lymphocytes humains

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition :
1.1	27.09.2021	400001015904	24.01.2018
			Date de la première édition :
			24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Activation du métabolisme : avec ou sans activation
métabolique

Méthode : OECD directive d'essai 487

Résultat : négatif

BPL : oui

: Type de test : test de mutation inverse
Système de test : Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme : avec ou sans activation
métabolique
Méthode : OECD directive d'essai 471
Résultat : négatif

: Type de test : test de mutation génétique in vitro sur cellules
de mammifères Système d'essai : cellules de lymphome de
souris Activation métabolique : avec et sans activation
métabolique
Méthode : OECD directive d'essai 476
Résultat : négatif
BPL : oui

: Type de test : test de mutation inverse Système
de test : Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme : avec ou sans activation
métabolique
Méthode : OECD directive d'essai 471
Résultat : négatif

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Génotoxicité in vitro

: Type de test : test de mutation génique in vitro sur cellules
de mammifères Système d'essai : cellules ovariennes de
hamster chinois Activation métabolique : avec et sans
activation métabolique
Méthode : OECD directive d'essai 476
Résultat : positif

Ingrédients :

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Génotoxicité in vivo

: Type de test : test micronucléaire in vivo
Espèce testée : souris (mâle et femelle)
Type de cellules : moelle osseuse
Voie d'administration : injection
intrapéritonéale Dose : 0 - 600 mg/kg
Méthode : OECD directive d'essai 474
Résultat : négatif

Mutagénicité sur les
cellules germinales-
Évaluation

: Données non
disponibles

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Cancérogénicité

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Espèce : Souris, mâle Voie

d'administration : Peau Durée

d'exposition : 20 mois(e) Dose

: 1.25/56.3 mg/animal

Fréquence du traitement : 3 par jour

Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : $\geq 56,3$ mg/kg de poids corporel

résultat : négatif

Notes : Les informations mentionnées sont basées sur des données relatives à des

substances similaires. Amine, polyéthylène poly, teneur en triéthylène tétramine :

Espèce : Souris, mâle Dose :

42 mg/kg

Fréquence du traitement : 3 par jour

Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : ≥ 50 mg/kg de poids corporel/jour

Méthode : OECD directive d'essai 451

Résultat : négatif

Espèces : Souris, mâle Voie

d'administration : Peau Durée

d'exposition : 104 semaines

Dose : 16.8 mg/kg

Fréquence du traitement : 3 par jour

Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : ≥ 20 mg/kg poids corporel/jour

Méthode : OECD directive d'essai 451

Carcinogénicité - évaluation : Données non disponibles

Toxicité pour la reproduction

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Effet sur la fertilité

: Type de test : Étude combinée de toxicité à doses répétées avec le test de dépistage de la toxicité pour la reproduction / le développement Espèces : Rat, mâle et femelle

Voie d'administration : Orale

Dose : 5, 15 et 50 mg/kg pc/d

Toxicité générale Parents : Dose à laquelle aucun effet nocif n'a été observé : 15 mg/kg de poids corporel

Toxicité générale F1 : Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : 15 mg/kg de poids corporel

Méthode : OECD directive d'essai 422

Résultat : Les tests sur les animaux n'ont révélé aucun effet sur la fertilité.

BPL : oui

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Effets sur le développement du fœtus : Espèces : Rat, mâle et femelle Voie d'administration : Orale
Dose : 5, 15 et 50 mg/kg pc/d
Toxicité générale pour les mères : Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : 15 mg/kg de poids corporel
Méthode : OCDE directive d'essai 422
Résultat : Non classé
BPL : oui

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Type de test : Prénatal
Espèce : Rat Voie d'administration : Orale
Dose : 75/325/750 mg/kg pc/jour
Durée de chaque traitement : 10 d
Toxicité générale pour les mères : Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : >= 750 mg/kg de poids corporel
Atteinte au développement : Dose à laquelle aucun effet néfaste pour la santé n'a été observé : >= 750 mg/kg de poids corporel
Méthode : OECD directive d'essai 414
Résultat : aucun effet héréditaire.

Type de test : prénatal
Espèces : lapin Voie d'administration : peau
Dose : 5/50/125 mg/kg pc/jour
Durée de chaque traitement : 13 d
Toxicité générale pour les mères : Dose à laquelle aucun effet nocif pour la santé n'a été observé : 50 mg/kg de poids corporel
Atteinte au développement : Dose à laquelle aucun effet néfaste pour la santé n'a été observé : >= 125 mg/kg de poids corporel
Méthode : OECD directive d'essai 414
Résultat : aucun effet héréditaire.

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Toxicité pour la reproduction - évaluation : Aucune preuve d'effet nocif sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance. l'expérimentation animale.

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Toxicité pour la reproduction - évaluation : Les effets toxiques sur la reproduction de la triéthylènetétramine (TETA) sont en outre considérés comme faisant partie de la teneur en aminoéthyléthanolamine (AEEA).

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique

Données non disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée

Données non disponibles

Toxicité par administration répétée

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Espèces : Rat, mâle et femelle CSEO : 550

Voie d'administration :

inhalation Atmosphère

d'essai : vapeur

Temps d'exposition : 3 w 6 h Nombre d'expositions : 5 j/w

Dose : 550 mg/m³

Méthode : Toxicité subchronique

Notes : Basé sur des données de test de matériaux similaires

Espèce : Souris, mâle

NOAEL : >= 56,3

Voie d'application : contact avec la

peau Nombre d'expositions : 3 d

Méthode : Toxicité chronique

Notes : Basé sur des données de test de matériaux similaires

Espèces : Rat, mâle et femelle NOAEL :

1000

Voie d'administration : Orale

Temps d'exposition : 90 d Méthode : Directive d'essai OCDE 408

Remarques : Basé sur des données de test de matériaux similaires

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Espèces : Rat, mâle et femelle NOAEL : 350

mg/kg

Voie d'administration : Orale

Durée d'exposition : 28 d Nombre d'expositions : 7 d

Dose : 100/350/1000 mg/kg pc/jour

Méthode : OECD Prüfrichtlinie 407 Organes

cibles : Poumons

Notes : Les informations mentionnées sont basées sur des données relatives à des substances similaires.

Espèce : Chien, mâle et femelle NOAEL :

125 mg/kg

Voie d'administration : Orale

Notes : Les informations mentionnées sont basées sur des données relatives à des substances similaires.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Espèce : Chien, mâle et femelle NOAEL : 50
mg/kg

Voie d'administration : Orale

Méthode : Toxicité subchronique

Notes : Les informations mentionnées sont basées sur des données relatives à des
substances similaires.

Espèce : Rat, mâle et femelle

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'administration
: Orale
Durée d'exposition : 26 semaines Dose : 50/175/600 mg/kg pc/jour
Méthode : OECD Prüfrichtlinie 408
Organes cibles : Poumons
Notes : Les informations mentionnées sont basées sur des données relatives à des substances similaires.

Espèces : Souris, mâle et femelle NOAEL :
92 mg/kg, 600 ppm Voie d'administration :
Orale
Temps d'exposition : 120/600/3000 ppm Méthode : Directive d'essai OCDE 408
Remarques : Les informations présentées sont basées sur des données relatives à des substances similaires.

Toxicité par exposition : Données non
répétée disponibles
Administration - Évaluation

Toxicité par aspiration

Données non disponibles

11.2 Informations sur les autres**dangers Propriétés****endocriniennes nocives Produit :**

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants qui, conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission, doivent être utilisés en quantités égales ou supérieures à 1 kg.
0,1 % ou plus présentent des propriétés de perturbation

Expériences d'exposition humaine

Informations générales : Données non
disponibles

inspiration : Données non
disponibles

contact avec la
peau : Données non
disponibles

Contact avec les
yeux : Données non
disponibles

Ingestion : Données non
disponibles

Toxicologie, métabolisme, distribution

Données non disponibles

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Effets neurologiques

Données non disponibles

Plus d'informations

Ingestion : Données non
disponibles

SECTION 12 : Informations environnementales**12.1 Toxicité****Ingrédients :**

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson-zèbre)) : > 100
mg/l Temps d'exposition : 96 h
Type de test : test statique
Analyse concomitante : oui
Substance testée : eau douce
Méthode : OECD directive d'essai 203
BPL : oui

Toxicité pour les daphnies et autres : EC50 (Daphnia magna (grande puce d'eau)) : 9,2 mg/l
invertébrés aquatiques Temps d'exposition : 48 h
Type de test : test statique
Analyse concomitante : non
Substance testée : eau douce
Méthode : OECD- directive d'essai 202
GLP : oui

Toxicité pour les : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 21
algues/plantes mg/l Temps d'exposition : 72 h
aquatiques Type de test : test statique
Analyse concomitante : oui
Substance testée : eau douce
Méthode : OECD- directive d'essai 201
GLP : oui

CSEO (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 5,7
mg/l Temps d'exposition : 72 h
Type de test : test statique
Analyse concomitante : oui
Substance testée : eau douce
Méthode : OECD- directive d'essai 201
GLP : oui

Toxicité pour les micro- : EC50 (Pseudomonas putida) : 181
organismes mg/l Temps d'exposition : 16 h
Type de test : test statique
Analyse concomitante : non
Substance testée : eau douce
Méthode : DIN 38 412 Part 8
BPL : non

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (vairon à tête grasse)) : 330 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Type de test : Test statique
Substance testée : Eau douce
Méthode : Fish Acute Toxicity Test

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques : EC50 (Daphnia magna (grande puce d'eau)) : 31,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Type de test : test statique
Substance testée : eau douce
Méthode : Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 20 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Type de test : Test semi-statique
Substance testée : Eau douce
Méthode : Directive d'essai OCDE 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 1,34 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Type de test : test sémitique
Substance d'essai : Eau douce
Méthode : Directive d'essai OCDE 201

Toxicité pour les micro-organismes : CSEO (bactéries) : ≥ 100 mg/l
Temps d'exposition : 28 d
Méthode : OECD directive d'essai 216

EC50 (bactéries) : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 28 h
Méthode : OECD directive d'essai 216

EC50 (bactéries) : 15,7 mg/l
Temps d'exposition : 2 h
Type de test : test statique
Substance testée : eau douce

CSEO (bactéries) : 1,3 mg/l
Temps d'exposition : 2 h
Type de test : test statique
Substance testée : eau douce

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

EC50 : > 1 000 mg/kg
Temps d'exposition : 56 d
Espèce : Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode : OECD Prüfrichtlinie 222

Évaluation de l'écotoxicité

Toxicité aquatique aiguë : Aucun effet écotoxicologique n'est connu de ce produit.

Toxicité aquatique
chronique

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Biodégradabilité : Type de test : aérobie
Résultat : Facilement biodégradable.
Biodégradation : 100
En ce qui concerne : Carbone organique dissous (COD) Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OECD- directive d'essai 301 A
BPL : oui

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Biodégradabilité : Culture d'inoculation : boues activées
Résultat : Pas facilement biodégradable.
Biodégradation : 0 %
Temps d'exposition : 162 d
Méthode : OECD directive d'essai 301D

Type de test : aérobie
Culture d'inoculation :
boues activées
Résultat : Non Potentiellement biodégradable.
Biodégradation : 20
En ce qui concerne : Carbone organique dissous (COD) Temps d'exposition : 84 d
Méthode : OECD directive d'essai 302A

Demande chimique en oxygène (CSB) : 1 940 mg/g

12.3 Potentiel de

bioaccumulation

Ingrédients :

N'-(3-aminopropyl)-n,n-diméthylpropane-1,3-diamine :

Coefficient de partage : log Pow : -0,56 (25 °C)
n- Octanol/eau Valeur du pH : 11,6
Méthode : OECD directive d'essai 107

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :

Coefficient de partage : log Pow : -2,08 - 2,90 (20 °C)
Octanol/eau Méthode : QSAR

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

12.4 Mobilité dans le**sol Composants :**

Amine, polyéthylène poly, triéthylène tétramine :
Répartition entre les : Koc : 1584,9 - 5012
Compartiments : Méthode : OECD directive d'essai
environnementaux 106

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit :**

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % qui sont soit persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), soit très toxiques (PBT).

12.6 Propriétés endocriniennes**nocives Produit :**

Évaluation : La substance/le mélange ne contient pas de composants présentant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission dans des quantités égales ou supérieures à 0,1 %.

12.7 Autres effets nocifs Produit :

Autres indications : Un risque pour l'environnement ne peut être exclu en cas de
écologiques : manipulation ou d'élimination non conforme.
Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination des déchets**13.1 Procédés de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les législations locales, régionales, nationales et internationales.
Ne pas jeter les déchets dans l'évier.
Ne pas contaminer les eaux stagnantes ou courantes avec le produit chimique ou le matériau d'emballage.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme un produit non utilisé. Ne pas réutiliser les récipients vides.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification**

ADN : UN 2735

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro de la	Date de la dernière édition : 24.01.2018	Date
1.1	27.09.2021	FDS :	de la première édition : 24.01.2018	
		400001015904		
			Date d'impression	
			14.09.2022	

ADR	:	UN 2735
RID	:	UN 2735
IMDG	:	UN 2735
IATA	:	UN 2735

14.2 Désignation d'expédition ONU conforme

ADN	:	POLYAMINES, LIQUIDE, CORROSIF, N.S.A. (DIMÉTHYL DIPROPYL TRIAMINE, TRIÉTHYLÈNE TÉTRAMINE)
ADR	:	POLYAMINES, LIQUIDE, CORROSIF, N.S.A. (DIMÉTHYL DIPROPYL TRIAMINE, TRIÉTHYLÈNE TÉTRAMINE)
RID	:	POLYAMINES, LIQUIDE, CORROSIF, N.S.A. (DIMÉTHYL DIPROPYL TRIAMINE, TRIÉTHYLÈNE TÉTRAMINE)
IMDG	:	POLYAMINES, LIQUIDE, CORROSIF, N.O.S. (DIMÉTHYL DIPROPYL TRIAMINE, TRIÉTHYLÈNE TÉTRAMINE)
IATA	:	Polyamines, liquide, corrosif, n.o.s. (DIMÉTHYL DIPROPYL TRIAMINE, TRIÉTHYLÈNE TÉTRAMINE)

14.3 Classe de danger pour le transport

ADN	:	8
ADR	:	8
RID	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquette de danger	:	8
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquette de danger	:	8
Code de restriction du tunnel	:	(E)
RID		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification	:	80

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition :
1.1	27.09.2021	400001015904	24.01.2018
			Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

du danger

Étiquette de danger : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (fret)

Instructions d'emballage : 856

(avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : Corrosif

IATA (passager)Instruction d'emballage (avion
de ligne) : 852

Instruction d'emballage (LQ) : Y841

Groupe d'emballage : III

Étiquette de danger : Corrosif

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**Dangereux pour
l'environnement : non**ADR**Dangereux pour
l'environnement : non**RID**Dangereux pour
l'environnement : non**IMDG**

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici est(sont) destinée(s) à des fins d'information uniquement et est(sont) basée(s) sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du moyen de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Législation

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation (article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
Substances (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57).

Seveso III : Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Non applicable

Classe de danger pour l'eau : WGK 1 faible danger pour l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1
(5.2)

Autres dispositions :

Respecter les restrictions d'emploi conformément à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou aux dispositions nationales renforçant ces restrictions, le cas échéant.

Les composants de ce produit sont répertoriés dans les listes suivantes :

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui figurent sur la liste NDSL canadienne.
AIIC	: Est sur la liste ou remplit les conditions
NZIoC	: Est sur la liste ou remplit les conditions
ENCS	: Est sur la liste ou remplit les conditions
KECI	: Ne remplit pas les conditions de la liste
PICCS	: Ne remplit pas les conditions de la liste
IECSC	: Est sur la liste ou remplit les conditions
TCSI	: Est sur la liste ou remplit les conditions
TSCA	: Toutes les substances sont considérées comme actives dans l'inventaire de la TSCA. listé

Répertoires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les évaluations des substances pour toutes les substances contenues dans ce produit sont soit terminées, soit non applicables.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

SECTION 16 : Autres informations**Texte intégral des phrases H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact avec la peau.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions de la peau.
	Lésions oculaires.
H317	: Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	: A un effet corrosif sur les voies respiratoires.

Texte intégral d'autres abréviations

Toxicité aiguë	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Dangereux pour les eaux à long terme (chronique)
Dames des yeux.	: Lésions oculaires graves
Corr. de la peau	: Corrosion de la peau
Skin Sens.	: Sensibilisation par contact avec la peau

Plus d'informations**Classification du mélange :**

Corr. de la peau 1C	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification :

Basé sur les données du produit ou l'évaluation
Basé sur les données du produit ou l'évaluation
Méthode de calcul

Bien que les informations et les recommandations contenues dans cette publication soient basées sur notre expérience générale et communiquées en toute bonne foi, RIEN DE CE QUI EST CONTENU DANS CETTE PUBLICITÉ NE DOIT ÊTRE EXPRIMÉE COMME UNE GARANTIE, UNE GARANTIE OU UNE DÉCLARATION EXPRIMÉE.

IL INCOMBE TOUJOURS À L'UTILISATEUR DE DÉTERMINER ET DE VÉRIFIER QUE CES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS LUI CONVIENNENT ET QUE TOUT PRODUIT EST ADAPTÉ ET APPROPRIÉ À L'USAGE OU AU BUT PRÉVU.

LES PRODUITS MENTIONNÉS PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES NON CONNUS. ILS DOIVENT DONC ÊTRE UTILISÉS AVEC PRUDENCE. MÊME SI CETTE PUBLICATION FAIT EXPLICITEMENT RÉFÉRENCE À CERTAINS RISQUES, IL N'EST PAS POSSIBLE DE GARANTIR QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les dangers, la toxicité et le comportement des produits peuvent varier en cas d'utilisation avec d'autres matériaux et dépendent du procédé de fabrication ou d'autres processus. Les risques, la toxicité et le comportement doivent être identifiés par l'utilisateur et communiqués à tous ceux qui transportent, transforment ou utilisent les produits en tant qu'utilisateurs finaux.

ARALDITE® 2011 HARDENER

Version	Révisé le :	Numéro FDS :	Date de la dernière édition : 24.01.2018
1.1	27.09.2021	400001015904	Date de la première édition : 24.01.2018

Date d'impression
14.09.2022

Les marques commerciales mentionnées ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de l'une de ses sociétés affiliées.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION, À L'EXCEPTION D'UN EMPLOYÉ DE HUNTSMAN HABILITÉ À LE FAIRE, N'EST AUTORISÉE À FAIRE DES COPIES OU À FOURNIR DES FICHES DE DONNÉES POUR LES PRODUITS HUNTSMAN.

LES FICHES TECHNIQUES PROVENANT DE SOURCES NON AUTORISÉES PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS ACTUELLES OU EXACTES.